

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaire (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaire (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.



FONCTIONNEMENT

Les recettes s'élèvent à **32 734 948 €**. Elles proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat. La ville ne souhaitant pas alourdir la fiscalité pesant sur les ménages et les entreprises, l'ajustement se fait par une optimisation des autres recettes et par une meilleure maîtrise des dépenses.

Les dépenses s'établissent à **32 734 948 €**. Il s'agit pour l'essentiel des frais de personnel prévus au chapitre 012 (**55,04 %**) et des dépenses courantes prévues au chapitre 011 (**20,42 %**). Là encore le souci d'optimisation est permanent. La hausse observée résulte essentiellement par l'augmentation des dépenses d'énergie et les dépenses supplémentaires qui se sont imposées avec la crise sanitaire (achat de masques/gel, protections, etc.) et notamment par les tensions mondiales sur les approvisionnements, l'évolution de coût des énergies.

L'évolution des dépenses de personnel s'explique par le fait que la Ville a choisi d'impulser une organisation qui permet de répondre aux engagements pris devant les habitants, de donner aux services municipaux les moyens des ambitions fixées et de favoriser la mobilité pour que chacun puisse trouver sa place. Les dépenses de personnel sont en nette hausse avec notamment la constitution de nouveaux services dans des domaines majeurs et de renforts de personnel. Elles prennent aussi en compte la réalité du besoin exprimé en 2021 pour couvrir les dépenses nécessaires de maintien des services à la population notamment pour le pôle Éducation.

Cette hausse est néanmoins ponctuelle car les dépenses actuelles vont constituer un point de repère pour les prochaines années et seront stabilisées par l'évolution de l'organisation et du tableau des effectifs.

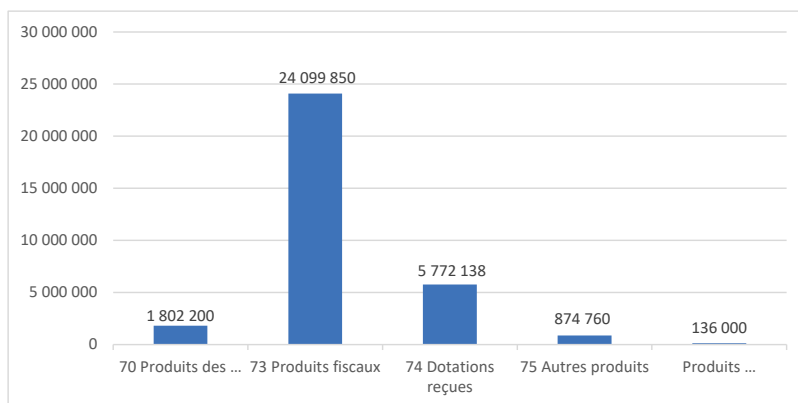
La présentation des budgets communaux est normée par le législateur, elle est structurée en deux grands ensembles :

Les dépenses / recettes de fonctionnement recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les impôts locaux, par exemple ;

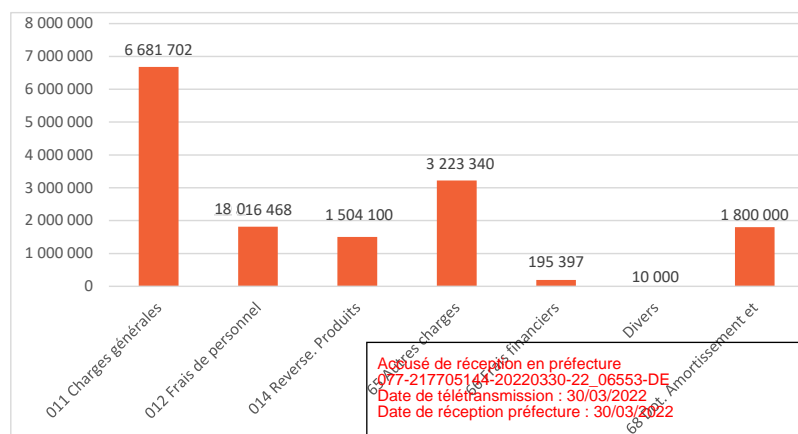
Les dépenses / recettes d'investissement s'inscrivent plus dans le long terme, elles correspondent, par exemple, à des investissements durables.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes



Dépenses



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220330-22_06553-DE
Date de télétransmission : 30/03/2022
Date de réception préfecture : 30/03/2022

INVESTISSEMENT

Les recettes atteignent **11 919 444 €**. Elles sont constituées en grande partie par l'autofinancement (**3 103 941 €**) et d'un emprunt de **4 958 503 €** inscrits budgétairement pour des raisons formelles mais qui ne sera mobilisé que partiellement. En effet, lors du vote du compte administratif, fin juin, les reports antérieurs couvriront, en partie, cette ligne budgétaire. Le solde sera couvert par l'emprunt souscrit en 2022, à hauteur de 3 790 000 €, mais qui ne sera mobilisé qu'à hauteur de 2 000 000 € sur l'exercice 2022.

Les dépenses d'investissement s'établissent **au même niveau de 11 924 444 €**.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à environ **10 000 000 €**. La priorité est donnée aux grands équipements structurants ainsi qu'à la sécurité et à la proximité. Certains projets d'investissement sont déjà concrétisés : la rénovation de la piste de roller, l'acquisition et l'aménagement d'un équipement de proximité au Mail de l'Ourcq, la réalisation d'un terrain synthétique, ou encore la réalisation de deux pistes cyclables rue Descartes et rue Balzac. Certains ont déjà pu démarrer : l'acquisition d'un bus citoyen, la poursuite de la rénovation du marché couvert, la mise aux normes accessibilité de l'école Joliot Curie ou encore la rénovation de la piste de BMX. Et ce début de Programme pluriannuel d'investissement (PPI) permettra d'engager de grands projets comme la construction d'une salle de gymnastique, la construction d'un nouveau conservatoire de musique et de danse, le déploiement de la phase 5 de la vidéoprotection, la construction d'une maison de l'environnement ou encore la construction d'une salle dédiée aux arts martiaux. En parallèle de ces grandes opérations, la Ville poursuivra et intensifiera les travaux d'accessibilité des bâtiments publics, l'entretien du patrimoine bâti et la rénovation de voiries.



AUTOFINANCEMENT

Cette gestion efficace permet de dégager de l'épargne : la différence entre recettes et dépenses réelles génère un autofinancement qui alimente la section d'investissement, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt. L'autofinancement 2022, tel que figurant dans la maquette budgétaire, s'élève à **3 103 941 €**.